



Actualités filière caprine

Janvier-Février 2023

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.vienne.chambre-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE



Actualités climatiques

L'hiver 2022-2023, a alterné périodes de froid et de douceur. Le jour de Noël et celui du nouvel an ont été les plus doux jamais enregistrés. A l'inverse début décembre, fin janvier et fin février ont été marqués par le froid. La moyenne des températures sur décembre-janvier-février a été de 6,7°C soit +0,7°C par rapport aux moyennes de saison.

Concernant la pluviométrie, le constat est assez alarmant car le déficit hydrique est de 25% à l'échelle nationale. Selon météo France, Poitiers est une des rares villes françaises où le déficit hydrique est nul. Sur les 3 derniers mois le cumul des précipitations y est de 182mm.



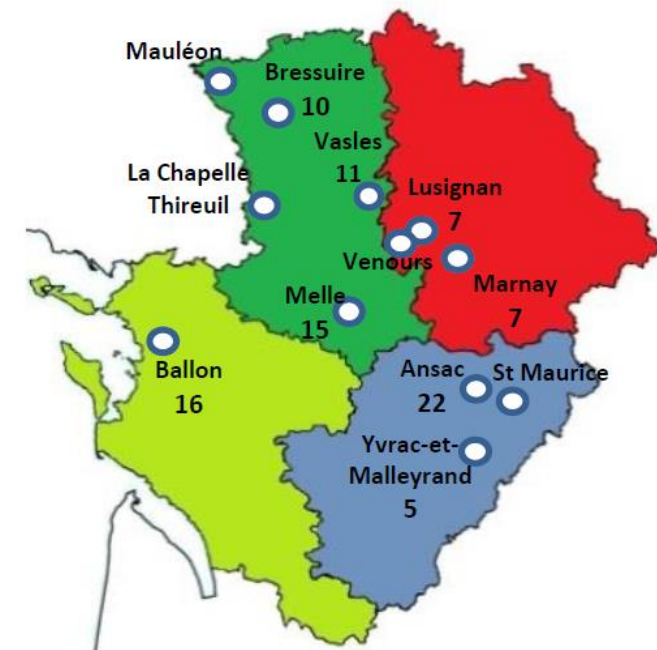
Actualités climatiques

• Bulletin Herbe et Fourrages

Depuis mi février, vous recevez sur vos boites mail, et ce toutes les deux semaines, le bulletin Herbe et Fourrages. Des relevés de hauteur d'herbe sont réalisés chaque semaine dans plusieurs exploitations des différents départements du Poitou-Charentes. Ils permettent de quantifier la croissance de l'herbe moyenne (kgMS/j/ha). Des données pluviométriques ainsi que des sommes de degré jour sont également présentées.

Aussi, que cela soit pour la gestion du pâturage ou de vos chantier de fauche, ces informations et les conseils dispensés peuvent vous être utiles.

POUSSE DE L'HERBE (kgMS/j/ha)





Actualités réglementaires

- **Calamité agricole**

Fin janvier, 77 communes de la Vienne ont été reconnues au titre des calamités agricoles pour les pertes de récolte subies sur prairies à cause de la sécheresse 2022.

Si vous êtes sinistré, vous pouvez déposer un dossier de demande d'aides auprès de la DDT de la Vienne. L'indemnisation est soumise notamment à des conditions d'assurance et de seuils de perte.

Vous trouverez ce dossier, les communes concernées, les modalités d'éligibilité ainsi que la procédure détaillée via le lien suivant :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Les-aides/Les-aides-conjoncturelles-et-autres/Calamites-agricoles>





Actualités réglementaires

• Assurance récolte

A partir du 1^{er} janvier 2023, le régime des calamités agricoles va disparaître. Cette réforme a pour but d'inciter les agriculteur à souscrire à une assurance récolte. En effet l'idée est de répartir de façon plus équilibrée la prise en charge des risques entre les agriculteurs, les assureurs et l'Etat. Ceci est valable pour les grandes cultures mais également pour les prairies.

Ainsi en cas d'aléas climatiques entraînant des pertes de récoltes sur prairies :

- Si l'éleveur est assuré :
 - Les pertes de faibles ampleurs (0-20%) resteront à la charge de l'éleveur
 - Les pertes comprises entre 20 et 30% seront prises en charge à 100% par l'assureur
 - Les pertes au-delà de 30% seront prises en charge à 90% par l'état et à 10% par l'assureur
- Si l'éleveur n'est pas assuré :
 - Les pertes comprises entre 0 et 30% resteront à la charge de l'éleveur
 - La solidarité nationale prendra toujours effet à partir de 30% de pertes mais le taux d'indemnisation ne sera que de 45%, 35% à termes.

NB : pour les grandes cultures jusqu'alors non soumises aux calamités agricoles, les règles sont les mêmes à l'exception du fait que le seuil d'intervention de l'état est fixé à 50%.



Actualités économiques

- **Inosys : Estimation de revenu 2022 chez les livreurs conventionnels**

La hausse des charges amorcée en 2021 s'est poursuivie et amplifiée en 2022. Ainsi l'IPAMPA Lait de chèvre a augmenté de 20 % par rapport à 2021. Dans le même temps, le prix du lait a augmenté de 65 €/1000L en moyenne sur 2022, soit une hausse de 8,5%.

Dans les estimations faites par l'Idèle, les postes de charges les plus impactés par la hausse des intrants sont (en €/1000L) : l'approvisionnement des surfaces (+31%), l'aliment acheté (+23%) et la mécanisation (+14%).

En conséquence la rémunération réelle du travail est estimée à la baisse en 2022 pour atteindre les 1,9 SMIC/UMO exploitant, elle était de 2,5 en 2021.

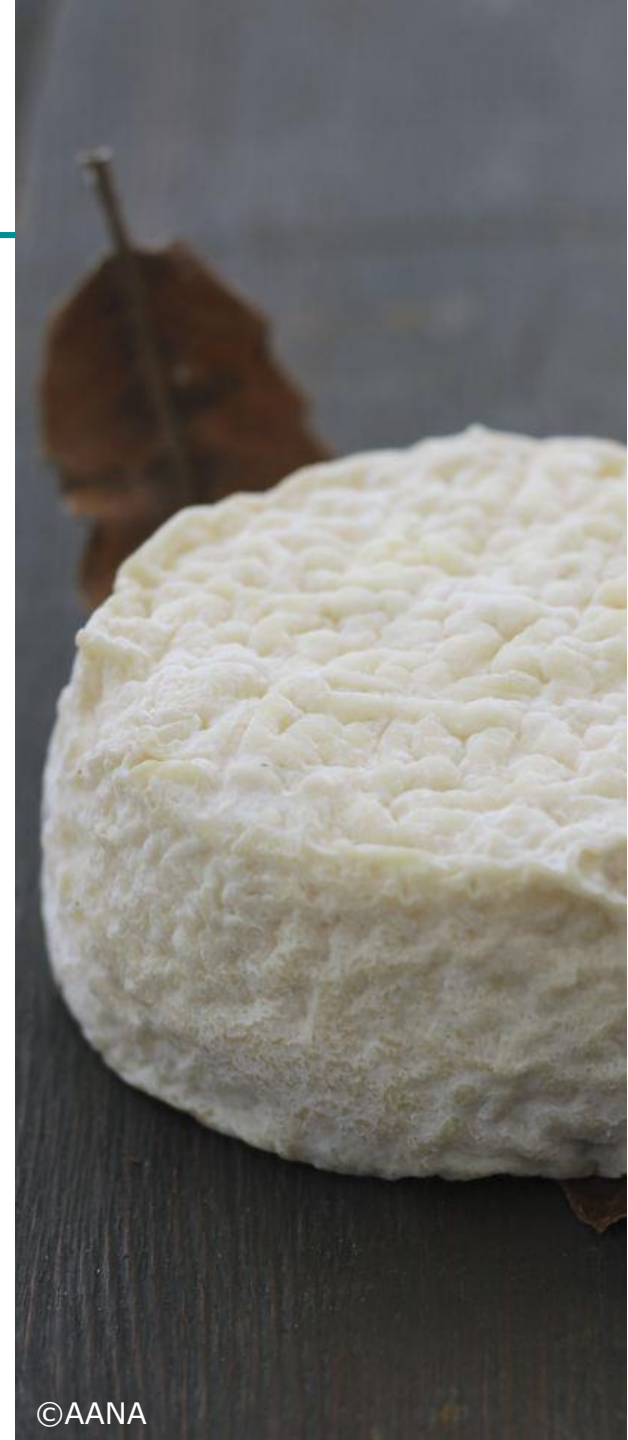
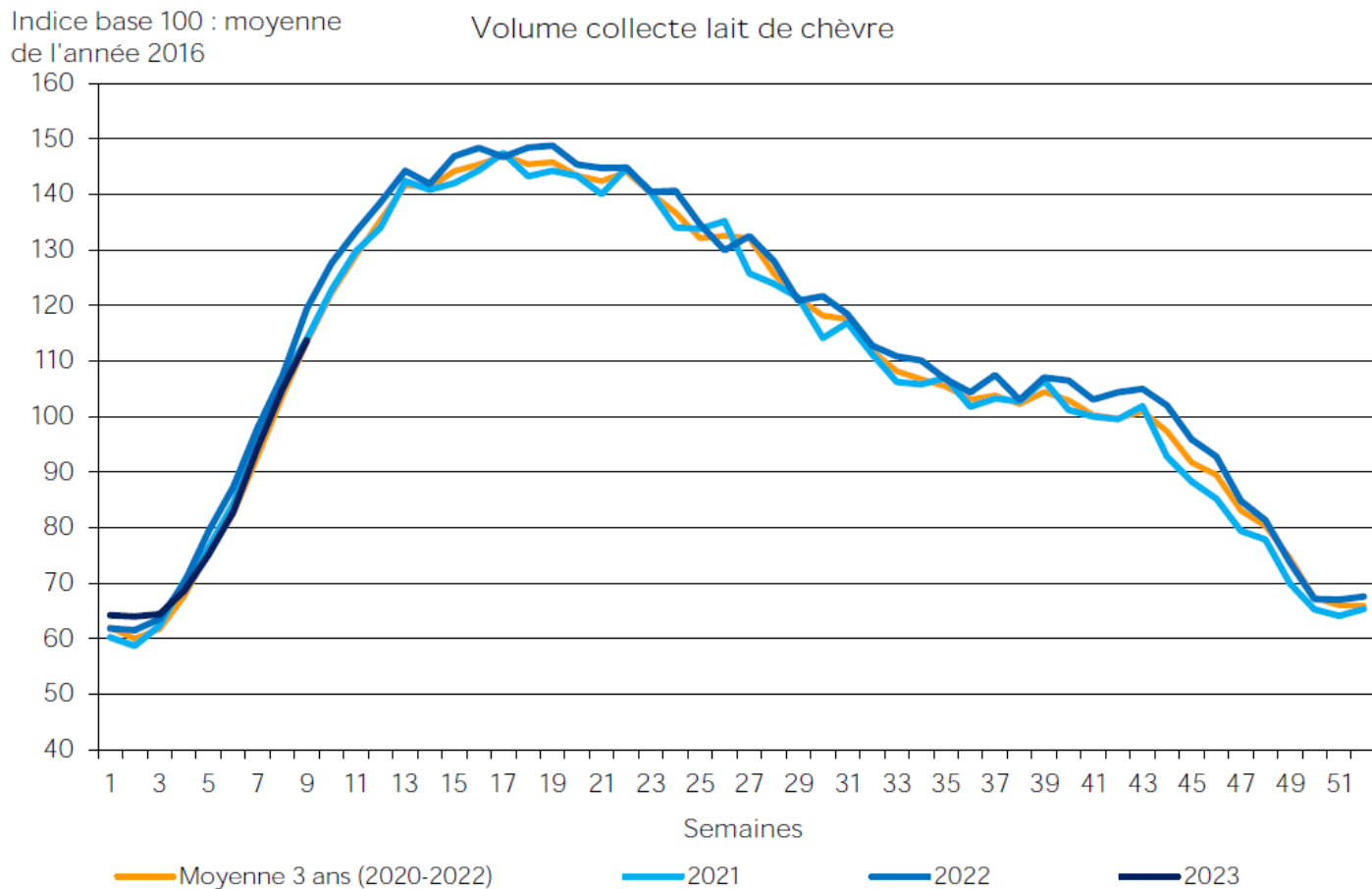
Vous trouverez en annexe la synthèse des résultats Inosys 2021. Sur le site internet de l'Idèle vous retrouverez également toutes les fiches repères par système d'élevage.

https://idele.fr/observatoire-inosys?tx_ideleinosys_inosys%5Baction%5D=synthese&tx_ideleinosys_inosys%5Bcontroll er%5D=Inosys&cHash=882ea4a3123808ab552c55d36ee67303

Actualités diverses

- **Conjoncture collective**

Cumul début d'année par rapport à 2022 : -2,2 %





Actualités diverses

- **Médailles au concours général agricole 2023**

Cette année encore, les producteurs fermiers caprins de la Vienne se sont démarqués au Salon International de l'Agriculture. Plusieurs d'entre eux ramènent des médailles, symboles de la qualité de leurs produits, en voici le palmarès :

Médaille d'or : Mothais sur feuille : La c'lait des champs

Médaille d'or : Fromage de chèvre cendré : EARL de la Treille

Médaille d'argent : Chabichou du Poitou : GAEC ROUX de l'Ane Vert

Médaille de bronze : Fromage à pâte molle et croûte fleurie : EARL de la Treille

Nous les félicitons chaleureusement





Retour sur ...

▪ Assemblée générale du Syndicat Caprin

Le 10 janvier dernier s'est tenue l'Assemblée générale du Syndicat Caprin 86, l'occasion pour les éleveurs de revenir sur l'année écoulée que cela soit au niveau de la conjoncture de la filière caprine ou des différentes actions du syndicat caprin.

Nous avons également échangé avec Jérémie Jost, autour des adaptations au changement climatique et des voies d'atténuation possibles pour la filière caprine

▪ Assemblée générale de l'ADEC

Le 2 février, c'était au tour de l'ADEC de faire son assemblée générale, elle était axée sur les cuisines et robots distributeurs de ration. En effet, l'acquisition de ces outils se développe en élevage caprin en Poitou Charente notamment pour pallier le manque de main d'œuvre. Aussi des éleveurs sont venus nous faire part de leur projet, nous les retrouverons l'an prochain pour faire avec eux, un bilan après plusieurs mois d'utilisation.



Adhésions 2023

En ce début d'année 2023, il est l'heure de renouveler vos adhésions ou de vous lancer dans de nouvelles aventures, que cela soit au sein de l'**ADEC** et/ou du **Syndicat Caprin 86**.

Venez découvrir ces différents groupes d'éleveurs et partager votre quotidien, échanger sur vos expériences, vos interrogations ou encore vos projets pour développer et faire avancer la filière laitière caprine dans la Vienne et au-delà. Profitez également de formations, d'actions de promotions ou encore de représentation dans les différentes manifestations.

N'hésitez pas à revenir vers moi pour plus d'informations sur chacun des groupes et pour obtenir les modalités et les bulletins d'inscription.



Formations à venir

▪ **Formation « S'adapter au nouveau contexte réglementaire 2023 »**

Comme vous le savez, l'année 2023 est marquée par des évolutions réglementaires notamment au niveau de la PAC, mais aussi de l'assurance récolte, des bilans carbone, des MAEC ou encore de la certification HVE. De nombreuses choses changent et il est parfois difficile d'y voir clair, c'est pourquoi je vous invite à participer à une formation sur ces thématiques, organisée conjointement avec l'ADEC (l'Association pour le développement de l'élevage caprin). Elle se déroulera le mardi **28 mars** prochain à **Vivonne** de **9h30 à 17h30** et est destiné à tous les éleveurs de chèvres du département.

Au cours de cette journée nous ferons le point, avec Gaëlle de Berranger du service certification de la Chambre, sur les grandes évolutions des différentes réglementations précitées et leurs impacts techniques et économiques sur vos exploitations. Nous verrons également quelles actions peuvent être menées pour s'y adapter et nous répondrons à vos interrogations.

Pour vous inscrire et pour tout complément d'information vous pouvez me contacter au 06 79 42 74 47

A venir

Les dispositifs de demandes d'aides attribuées dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) sont/vont être ouverts :

- **PCAE - Transformation et commercialisation 2023**

Ouvert - Dépôt des dossiers avant le 31 mai 2023 inclus

Abattage, transformation à la ferme, commercialisation en circuits courts, conditionnement/stockage après transformation.

Seuls sont éligibles les porteurs de projets engagés en AB ou certification environnementale niveau 3 HVE. Des critères de priorité sont appliqués sur les dossiers.

- **PCAE - Plan de modernisation des Elevages**

Ouverture prévue en avril ou mai 2023

Pour connaître tous les PCAE disponibles, rendez vous sur le site internet de la chambre d'agriculture ou contactez le Pole réglementation au 05 49 44 74 74



A venir

PAC – Demande d'aides surfaciques

Vous aurez du 1^{er} avril au 15 mai 2023 pour déposer votre dossier de demande d'aide surfacique pour la PAC 2023. Attention cette année, comme vous le savez sûrement, beaucoup de choses changent, soyez vigilant !

Alizée Breton

Conseillère caprin

05 49 44 75 01

06 79 42 74 47

alizee.breton@vienne.chambagri.fr

www.vienne.chambre-agriculture.fr



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE



Nouvelle-Aquitaine,
Pays de la Loire et
Bretagne



Résultats techniques et économiques caprins 2021

INOSYS-RESEAU D'ELEVAGE CAPRIN – REGION NOUVELLE-AQUITAINE, PAYS DE LA LOIRE ET BRETAGNE



Cette plaquette présente les résultats des exploitations suivies dans le cadre du réseau caprin Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne. Ce réseau s'inscrit dans le cadre du socle national des réseaux d'élevages caprins, comptant 130 exploitations réparties sur le territoire. Cette synthèse régionale s'appuie sur les données 2021 de 45 exploitations.

Par son mode de constitution et par sa taille, le réseau n'a pas vocation à être représentatif de l'ensemble des élevages caprins de la région. Il rend compte de la diversité des systèmes et des résultats. Les données présentées sont des moyennes, elles ne constituent pas des objectifs à atteindre. Pour disposer de ce type de repères, nous vous invitons à consulter les fiches cas types disponibles auprès des techniciens caprins de votre département.

Les principales caractéristiques de la conjoncture 2021 sont les suivants : augmentation du prix moyen du lait (+ 4,3 %) et un IPAMPA en hausse (+ 8,9 %). Côté cultures de vente, les rendements et les prix de vente sont à la hausse.

LES RESULTATS DES EXPLOITATIONS

Principales caractéristiques des exploitations en suivi (résultats moyens)

(Source : INOSYS- Réseau d'élevage caprins Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne)

	Nombre d'élevages	UMO	Dont UMO salariée	Nombre de chèvres	Lait produit (l)	SAU (ha)	SFP (ha)	Cultures de vente (ha)
Caprins livreurs spécialisés conventionnels	10	2,2	0,6	331	350 400	59	35	24
Caprins livreurs spécialisés bios	6	2,6	1,1	355	295 400	96	62	34
Caprins livreurs et cultures de vente	11	2,8	0,8	354	309 400	175	38	137
Caprins livreurs et bovins viande	6	2,7	0,5	372	363 600	103	89	14
Caprins livreurs et fromagers	5	3,6	1,4	285	250 900	105	40	65
Caprins fromagers	2	1,6	0,1	48	35 500	6	6	0

Résultats économiques

(Source : INOSYS- Réseau d'élevage caprins Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne)

	Produit brut total (€)	Produit brut total /UMO totale (€)	Part de l'atelier caprins (%)	EBE (€)	EBE/UMO exploitant (€)	Revenu disponible (€)	Revenu disponible /UMO exploitant (€)
Caprins livreurs spécialisés conventionnels	347 500	158 000	84%	106 200	66 400	76 200	47 600
Caprins livreurs spécialisés bios	417 800	160 700	79%	150 500	100 400	79 500	53 000
Caprins livreurs et cultures de vente	489 100	174 700	51%	169 400	84 700	107 000	53 500
Caprins livreurs et bovins viande	460 200	173 600	65%	131 100	61 000	75 800	35 300
Caprins livreurs et fromagers	466 000	129 400	74%	158 300	72 000	102 400	46 500
Caprins fromagers	69 300	53 300	97%	28 500	19 000	22 400	18 700

Ratios économiques

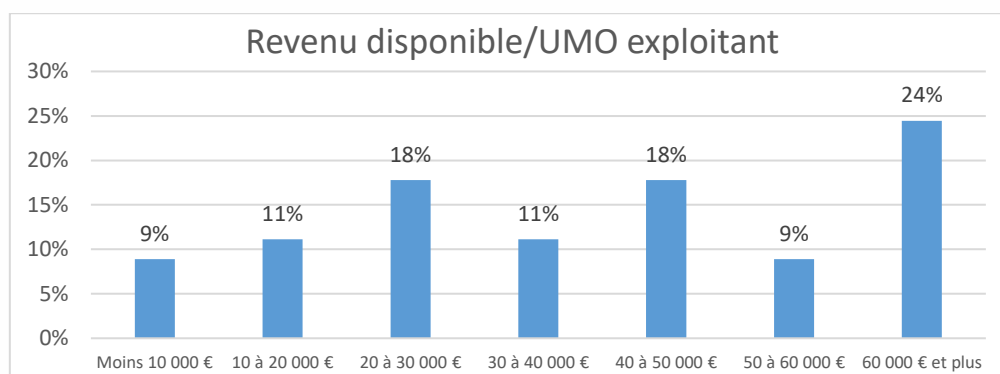
(Source : INOSYS- Réseau d'élevage caprins Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne)

	% charges opérationnelles /PBT	% charges de structure * /PBT	% EBE /PBT	% annuités /PBT	% annuités /EBE
Caprins livreurs spécialisés conventionnels	41%	27%	31%	9%	28%
Caprins livreurs spécialisés bios	35%	30%	36%	17%	47%
Caprins livreurs et cultures de vente	34%	31%	35%	13%	37%
Caprins livreurs et bovins viande	42%	30%	28%	12%	42%
Caprins livreurs et fromagers	30%	36%	34%	12%	35%
Caprins fromagers	24%	35%	41%	9%	21%

* avant amortissements et frais financiers

Forte variabilité des revenus

(Source : INOSYS- Réseau d'élevage caprins Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne)



LES RESULTATS DE L'ATELIER CAPRIN

La marge brute de l'atelier selon le système de production

(Source : INOSYS- Réseau d'élevage caprins Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne)

	Caprins livreurs conventionnels	Caprins livreurs bios	Caprins livreurs et fromagers	Fromagers
Nombre d'élevages	27	9	5	2
Nombre de chèvres	350	386	285	48
Lait par chèvre (l)	966	774	904	696
Produit atelier caprin (€/1 000 l)	828	1 121	1 362	2 034
Prix du lait (€/1 000 l)	760	1 026	1 299	1 906
Charges opérationnelles (€/1 000 l)	372	471	446	645
dont coût alimentaire (€/1 000 l)	301	354	288	492
dont charges « élevage » (€/1 000 l)	71	117	158	153
Quantité de concentrés et déshydratés « chèvres » en g/l	615	572	536	488
Marge brute (€/chèvre)	440	503	828	967
Marge brute (€/1 000 l)	456	650	916	1 389

La marge brute de l'atelier selon le système alimentaire (uniquement livreurs conventionnels)

(Source : INOSYS- Réseau d'élevage caprins Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne)

	Affourage- ment en vert	Foin dominante légumineuses	Autres foins	Ensilage maïs	Ration sèche à concentrés
Nombre d'élevages	2	10	6	4	2
Nombre de chèvres	383	374	246	353	669
Lait par chèvre (l)	897	956	986	1 086	999
Prix du lait (€/1 000 l)	818*	754	755	759	775
Quantité de concentrés et déshydratés « chèvres » en g/l	515	611	655	520	871
Coût alimentaire (€/1 000 l)	268	332	295	245	401
Marge brute (€/chèvre)	496	409	445	567	366
Marge brute (€/1 000 l)	553	428	451	522	366

* vente à un artisan fromager pour un éleveur

Le coût de production selon le système de production

(Source : INOSYS- Réseau d'élevage caprins Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne)

	Caprins livreurs spécialisés	Caprins livreurs et cultures de vente	Caprins livreurs et bovins viande	Ensemble livreurs Conventionnels	Caprins livreurs bios	Caprins livreurs et fromagers	Caprins fromagers
Nombre d'élevages	10	11	6	27	6	5	2
Nombre de chèvres	331	354	372	372	386	285	48
Lait chèvre commercialisé	350 400	309 400	363 600	336 600	296 400	250 900	34 300
Main-d'œuvre à rémunérer atelier *	2	1,9	1,9	1,9	2,8	3,3	1,6
Main-d'œuvre exploitant atelier *	1,4	1,3	1,5	1,4	1,5	2	1,5
Main-d'œuvre salariée atelier *	0,6	0,6	0,4	0,5	1,3	1,3	0,1
Productivité de la main-d'œuvre (l/UMO)	175 200	162 800	191 400	177 200	105 900	76 000	19 700
Coût de production atelier (€/1 000 l)	810	868	799	831	1 342	1 365	3 198
Charges courantes (€/1 000 l)	543	573	535	553	825	881	1 048
Amortissements (€/1 000 l)	91	89	86	89	251	162	190
Charges supplétives (€/1 000 l)	176	206	178	189	266	322	1 960
Alimentation achetée (€/1 000 l)	279	233	251	254	248	191	381
Approvisionnement des surfaces (€/1 000 l)	18	46	16	29	39	56	0
Frais d'élevage (€/1 000 l)	63	65	97	71	117	75	112
Frais transformation et commercialisation (€/1 000 litres)	0	0	0	0	0	83	41
Mécanisation (€/1 000 l)	113	130	119	121	306	233	144
Bâtiments et installations (€/1 000 l)	59	62	53	59	135	111	230
Frais divers de gestion (€/1 000 l)	44	46	38	43	88	93	223
Foncier et Capital (€/1 000 l)	30	44	24	34	69	54	94
Travail (€/1 000 l)	205	242	201	219	341	470	1 973
Produit atelier (€/1 000 l)	862	870	893	872	1 241	1 432	2 253
Produit lait (€/1 000 l)	772	749	760	760	1 026	1 298	1 920
Produit joints atelier (€/1 000 l)	44	22	83	44	42	10	252
Aides (€/1 000 l)	46	99	50	68	173	124	81
Rémunération du travail exploitant permise par le produit (€/1 000 l)	220	203	270	224	154	381	997
Rémunération du travail exploitant permise par le produit nb de SMIC /UMO exploitant	2,7	2	3,1	2,4	1,2	2,4	1

* y compris pour produire les céréales et protéagineux autoconsommés

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr

Janvier 2023 - Référence Idele : 00 23 502 001 -Réalisation : Valérie Lochon

Crédit photos : Studio des Deux Prairies/ANICAP

Ont contribué à ce dossier :

Nicole Bossis - Institut de l'Élevage - nicole.bossis@idele.frPauline Gauthier - Chambre d'agriculture 16 - pauline.gauthier@charente.chambagri.frAnne-Laure Lemaître et Angélique Roué - Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79 - anne-laure.lemaître@cmds.chambagri.fr - angelique.roue@cmds.chambagri.frAlizée Breton - Chambre d'agriculture 86 - alizee.breton@vienne.chambagri.frBernard Poupin - Seenovia - bernard.poupin@seenovia.frJuliette Bothorel - Chambre d'agriculture Bretagne - juliette.bothorel@bretagne.chambagri.frAmélie Villette et Valentin Py - Chambre d'Agriculture 24 - valentin.py@dordogne.chambagri.frRomain Lesne - ARDEPAL - ardepal87@yahoo.com

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a reçu l'appui financier du CASDAR et de FranceAgrimer.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



FranceAgrimer




Confédération Nationale de l'Élevage
CNE



inosys
RÉSEAUX D'ÉLEVAGE